

NOBEL DE LA PAIX 2008

La candidature de Bouteflika rendue publique

La candidature du président de la République, Abdelaziz Bouteflika au prix Nobel de la paix 2008 est désormais non point un simple vœu mais une réalité bien tangible. L'agence France-press (AFP) croit savoir en effet que le nom de Bouteflika figure sur la liste des nominés pour le prix. La candidature de Bouteflika a déjà relevé du domaine public, puisque le Comité international de coordination qui la parraine et promeut a choisi qu'il en soit ainsi. Cependant, cette candidature, comme toutes les autres, n'est pas synonyme d'un quelconque adoubement de quelque part que ce soit.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Le président Bouteflika a préféré donc entourer de publicité sa candidature pour le prix Nobel de la paix 2008. Ceci alors que le règlement au niveau de l'Institut Nobel d'Oslo, en Norvège, appose à cette première liste de candidatures une stricte confidentialité et pendant un demi-siècle. Cette année, le comité Nobel de Norvège, composé de 5 membres, aura à choisir le ou les lauréats parmi les 197 candidats en lice. L'institut Nobel d'Oslo a en effet annoncé hier que 197 candidats postulent cette année pour le prix Nobel de la paix. Ce nombre est jugé un quasi-record.

Il constitue le second chiffre le plus élevé depuis l'institution du Nobel, soit depuis 1901. En 2005, rappelle Geir Lundestad, directeur de l'institut Nobel, 199 candidatures ont été déposées. M. Lundestad a

précisé que la liste de candidatures pour cette année se décompose en 33 organisations et 164 individus. Parmi ces derniers, outre donc le président Bouteflika, figure l'ex-chancelier allemand, Helmut Kohl, soutenu, lui, par un récipiendaire du prix en 1990, l'ex-président de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, en l'occurrence. L'Espéranto, la langue internationale inventée à la fin du 19ème siècle, est également nominée. Cette candidature a été proposée par deux parlementaires suisses. Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso aurait également vu sa candidature présentée. Certainement que des noms connus ou des notoriétés internationales oeuvrant ou ayant œuvré pour la paix figurent parmi les 124 candidats individuels enregistrés pour le prix Nobel de la paix 2008.

Car, s'agissant des

nominations, généralement, le comité Nobel invite des personnes (choisies parmi les académiciens, les professeurs d'universités, les anciens lauréats du prix, etc...) à faire des propositions de candidatures. D'autres entités peuvent se constituer en parrains et proposer des candidatures. C'est le cas pour le président de la République dont la candidature a été parrainée par un Comité international de coordination pour la candidature de Bouteflika au prix Nobel de la Paix 2008. Ce Comité a abattu un travail colossal, notamment en lançant une pétition de soutien à la candidature de Bouteflika. Il a entre autre sollicité l'appui du secrétaire général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed Al Baradaï.

Ce dernier a été approché en janvier dernier. Il aurait accueilli favorablement la sollicitation. Dans les considérants, agencés dans un long texte, le Comité international de coordination, qui parraine la candidature de Bouteflika, a travaillé à convaincre de ce que Bouteflika ait consenti comme efforts et engagements pour la paix dans le monde et en Algérie. Immanquablement, la réconciliation nationale est mise en évidence comme étant une réalisation majeure en faveur de la



Abdelaziz Bouteflika.

Photo : Samir Sid

paix. Or, il n'est pas certain que tout le monde apprécie pareillement le fruit de cette entreprise. D'aucuns lui trouveraient un goût amer, tant cette extrême clémence ordonnée à l'endroit du terrorisme islamiste n'a pas rendu concret le fameux slogan de «la paix est revenue». Le terrorisme est demeuré aussi nuisible qu'il l'était auparavant, même si d'aucuns s'éreintent encore à faire accroire que la paix est de retour du moment que Al-Qaïda Maghreb opère par des attentats kamikazes, autrement dit qu'elle ne dispose plus de capacité de reproduire les méthodes des GIA et

GSPC. Analysée d'un point de vue sécuritaire, la réconciliation nationale, qui s'est déclinée en deux textes de lois, la concorde civile et la charte pour la paix, laquelle s'est muée par un effet d'extrapolation en grâce amnistiante, est un échec.

Au plan politique, la démarche n'a aucunement prémuni le pays contre le péril intégriste. Les pétitionnaires en faveur de la candidature de Bouteflika pour le prix Nobel de la paix ont également travaillé à faire valoir une gouvernance améliorée depuis 1999. La réalité donne à voir un tableau tout autre. Les libertés

démocratiques sont bâillonnées. Et la manière de gouvernement de se comporter avec les syndicats autonomes fournit l'illustration la plus récente de ce déni de droit. Le règne de Bouteflika aura également été celui où des journalistes ont été emprisonnés et les médias publics dévoyés outrageusement de leur mission de service public. Par ailleurs, pendant qu'il postule au prix Nobel de la paix, le président Bouteflika se prépare à réviser la Constitution pour pouvoir se représenter. Il se prépare donc à évacuer le principe d'alternance au pouvoir.

S. A. I.

À LA FAVEUR DE L'OUVERTURE DE QUATRE PÔLES JUDICIAIRES RÉGIONAUX

La justice algérienne se spécialise

Désormais les affaires liées aux crimes transnationaux, au blanchiment d'argent, aux infractions relatives à la législation des changes, aux atteintes au système de traitement automatisé de données et au terrorisme seront jugées par des magistrats spécialisés au niveau des pôles mis en place à cet effet.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Ces nouvelles structures, quatre au niveau national (Oran, Alger, Constantine et Ouargla) mises en place dans le cadre de l'application du décret exécutif 06-384 du 5 octobre 2006 portant élargissement des compétences de certains cours et tribunaux, seront donc appelées à traiter des dossiers spéciaux du début de l'instruction à la prononciation du jugement.

Selon le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Belâiz, la création de ces pôles, premiers du genre dans le pays, intervient dans le sillage de l'entrée en vigueur de la Convention internationale de lutte contre le crime organisé ratifiée en 2000 par l'Algérie. Celle-ci incite

les pays signataires à travailler ensemble, à légiférer et à mettre en place des structures spécialisées, à savoir ces pôles spécialisés. De ce fait, est territorialement compétent le procureur de la République du lieu de l'infraction, celui de la résidence de l'une des personnes présumées avoir participé à l'infraction, celui du lieu de l'arrestation d'une de ces personnes, même lorsque cette arrestation a été opérée pour une autre cause. La compétence territoriale du procureur de la République peut être étendue à d'autres tribunaux par voie réglementaire, dans des affaires liées au trafic de drogue, au crime organisé et au terrorisme. Le juge d'instruction, quant à lui, est chargé de procéder aux informations. Il ne peut,



Les premiers du genre en Algérie.

Photo : Samir Sid

sous peine de nullité, participer au jugement des affaires dont il a connu en sa qualité de juge d'instruction. Dans l'exercice de ses fonctions, il a le droit de requérir directement à la force publique. Il est saisi par réquisitoire du procureur de la République ou

par une plainte avec constitution de partie civile, précisant sa compétence territoriale du lieu d'infraction. Par ailleurs, des pôles civils seront également créés une fois la publication dans le Journal officiel du nou-

veau code de procédure civile. Les quatre pôles juridiques à compétence étendue chapeautent chacun un certain nombre de tribunaux. Ainsi, la compétence territoriale du tribunal de Sidi-M'hamed (Alger) s'étend aux tribunaux des

cours d'Alger, Chlef, Laghouat, Blida, Bouira, Tizi-Ouzou, Djelfa, Médéa, M'sila, Boumerdès, Tipasa et Ain-Defla. Celle du tribunal de Constantine est élargie à Constantine, Oum-El-Bouaghi, Batna, Béjaïa, Biskra, Tébessa, Jijel, Sétif, Skikda, Annaba, Guelma, Bordj-Bou-Arréridj, El-Tarf, El-Oued, Khenchela, Souk-Ahras et Mila. La compétence territoriale du tribunal de Ouargla comprend Ouargla, Adrar, Tamanrasset, Illizi, Tindouf et Ghardaïa. Et enfin Oran, Béchar, Tlemcen, Tiaret, Saïda, Sidi-Bel-Abbès, Mostaganem, Mascara, El-Bayadh, Tissemsilt, Naâma, Aïn Témouchent et Relizane dépendront du pôle spécialisé d'Oran. Il est à noter que l'enveloppe financière du pôle pénal spécialisé, dont le chantier a débuté en septembre 2005 et finalisé en février 2008, est de l'ordre de 15 000 000 DA, dont 8 000 000 DA ont été consacrés à l'équipement.

L. M.